



ARCHIVE

Bulletin d'information

F. REIDE, 10, rue de Solférino
CCP: Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10
Tél.: SUF. 21-38

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs
du Centre National de la Recherche Scientifique

BULLETIN MENSUEL n° 42

AVRIL 1962

SOMMAIRE

- | | |
|--|--|
| I) 1er Mai 1962 | IV) La Commission de Dérogation |
| II) Le démarrage de nos revendications | V) Le travail féminin à temps partiel. |
| III) Le 7ème Congrès de notre Syndicat | VI) Les primes du premier semestre 62. |

Ier MAI 1962

C'est la première fois depuis 23 ans, que la fête des travailleurs se déroulera dans une France qui ne sera plus dominée par la guerre.

En ce 1er mai 1962 les travailleurs de France manifesteront pour 3 objectifs principaux.

Tout d'abord ils exigeront l'anéantissement de l'OAS qui se livre aux pires attaques pour empêcher l'application des accords conclus; ils exigeront l'anéantissement de l'OAS pour que la vraie paix devienne effective.

Puis ils exigeront l'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail. Ils exigeront que les fonds considérables qu'entraînait la guerre, servent non pas à la constitution d'une force de frappe atomique, mais servent à la construction de logements, d'écoles et d'hôpitaux et à l'amélioration des conditions de vie.

Le 3ème mot d'ordre de ce 1er mai 1962, sera celui de la sauvegarde des libertés qui subsistent, de la défense et de l'extension de celles qui sont propres au mouvement syndical, et du rétablissement d'une démocratie renouvelée.

Nous appelons tous les techniciens à manifester dans leurs villes respectives en l'honneur du 1er mai 62 et pour ces 3 mots d'ordre.

A Paris une manifestation aura lieu à 15 h. à la Bourse du Travail.

LE DEMARRAGE DE NOS REVENDICATIONS

Monsieur COULOMB a reçu, mardi 27 mars, l'Intersyndicale au sujet de la plateforme revendicative qui avait été déposée au C.N.R.S.

Assistaient à cette entrevue Madame PLIN (qui succède à Mr. GABRIEL) et Monsieur LEFORT.

Cette longue entrevue a abordé les nombreux points de nos revendications. Voici les grandes lignes des indications fournies par la Direction Générale :

- 1° - Elle est disposée à déposer auprès des ministères intéressés, un certain nombre de demandes tenant compte de nos revendications.
- 2° - Elle ne veut pas faire de nouvelles propositions de revalorisations indiciaires, estimant que celles apportées par "le milliard" sont trop récentes...
- 3° - Elle est d'accord pour demander :

- le retour aux cadences d'avancement à 1 an, 1 an 1/2, 1 an 1/2 puis 2 ans pour les D et les 6B à 9B.
- l'extension de la prime (ou l'octroi d'une autre prime, appelée différemment) aux D.
- Certains aménagements favorables aux catégories D, qui seront précisés après nouvelles études et discussions.
- Une fusion des dernières catégories B en une seule catégorie, cela devant également faire l'objet d'étude plus poussée.

4° - Elle n'entend plus, devant l'opposition catégorique du Ministre de l'Education Nationale, faire des demandes nouvelles concernant la prise en considération de la pratique professionnelle au même titre que les diplômes (notamment pour les qualifications d'"Agents Techniques").

5° - Concernant les catégories C (dessinateurs), les fonctions d'ouvriers et les catégories A (ingénieurs), les positions du CNRS sont encore très floues et pessimistes (notamment les problèmes posés par la catégorie 2A et les fonctions d'ouvriers semblent très mal connus).

6° - La Direction Générale déclare ne pas voir (ou affecte de ne pas voir) l'intérêt d'une Commission technique paritaire, en particulier pour l'élaboration ou la modification des règles statutaires.

Déjà, nous a-t-elle dit, elle n'a pas fourni à nos collègues chercheurs une réponse positive sur le même sujet.

Voilà où nous en sommes, après cette première prise de contact :

- il est acquis, et c'est très positif, que la Direction Générale envisage le dépôt de demandes nouvelles
- il y a beaucoup à faire encore, et cela n'est pas fait pour nous étonner, pour que les demandes officielles se rapprochent de nos propres demandes.

C'est donc sur ce dernier point que l'action du personnel doit se concentrer. Il faut présenter et discuter la plateforme avec les Directeurs dans chaque établissement, obtenir des interventions de ces derniers auprès de Mr. Coulomb, réunir le personnel par établissements et faire connaître à l'Intersyndicale les propositions du personnel. Au niveau de l'Intersyndicale nationale nous proposerons aux autres organisations (FO et CFTC) la relance des discussions avec le CNRS sur les points qu'il devait étudier, et sur les conditions nouvelles nées du changement des ministres (notamment question des Agents techniques). Nous proposons également le contact avec nos camarades chercheurs sur le problème de la Commission Technique Paritaire en vue de démarches et actions communes.

Après l'élaboration de notre plateforme, la voie est ouverte pour les actions nécessaires à sa réalisation. C'est à nous de travailler, dans chaque établissement, auprès de chaque patron et de tous nos collègues pour la réalisation de nos objectifs.

LE VII^e CONGRES DE NOTRE SYNDICAT

Le Congrès annuel de notre syndicat s'est tenu à Paris le Samedi 31 mars et le Dimanche 1^{er} avril 62.

Nous avons remarqué avec satisfaction que nos camarades avaient dans les sections pris à coeur de participer d'une façon toujours plus active à ces travaux.

Les nombreuses interventions au nom des sections, le sérieux avec lequel furent abordés les différents points de discussion et notamment les problèmes d'organisation, nous permettent de croire à des succès encore plus importants que ceux enregistrés en 1961 dans notre recrutement.

Tous les participants ont remarqué et apprécié l'effort de nos camarades de province, largement représentés à ce Congrès (Strasbourg, Toulouse, Marseille, Grenoble, Bordeaux, Caen, Garchy, Nancy, Roscoff). Leurs interventions ont permis à chacun de connaître leurs points de vue, et les problèmes particuliers qui leur sont posés dans le fonctionnement de leurs sections, pour la défense du personnel et pour la conduite des revendications.

A ce Congrès assistaient également des représentants de l'UGFF (A. Baudois) de l'UD de la Seine (M. Bortou) de la FENCGT (Dessailly, Piquemalle) et du Syndicat des Chercheurs Scientifiques (Lahalle). Leurs interventions nous ont beaucoup appris, et nous ont aidés dans nos travaux.

Le Congrès a donc pleinement atteint ses objectifs : permettre une meilleure connaissance des problèmes posés à chaque section, connaître le fonctionnement, les réalisations et objectifs particuliers de chacune et définir ainsi en toute connaissance, les différentes actions à mener et leur forme.

Indépendamment de la recherche d'une meilleure organisation du bureau du Conseil syndical, et du fonctionnement des sections, pour permettre à notre Syndicat de faire face aux responsabilités grandissantes (conséquence des succès importants obtenus dans le recrutement), l'objectif de ce Congrès était aussi de relancer pour les jours à venir, l'action syndicale pour obtenir ce que le milliard n'a pas encore apporté :

- 1) un statut amélioré et plus adapté aux conditions de Travail dans les laboratoires.
- 2) Des revalorisations de salaire égales pour tous.
- 3) Des salaires compétitifs avec le secteur semi-public, et avec le secteur privé.

Nous pouvons dire que ce 7^{ème} Congrès a été extrêmement fructueux, intéressant et important tant par le nombre des représentants, que par la qualité des interventions et l'importance des problèmes traités.

Nous sommes sûrs qu'il sera un excellent départ pour la réalisation de tous nos objectifs. La résolution importante, qui a été votée, et qui est notre base de travail pour l'année, paraîtra dans notre journal du mois de mai.

LA COMMISSION DE DEROGATION

La commission de dérogation s'est réunie les 29 et 30 mars, elle avait à examiner environ 250 à 300 demandes (les organisations syndicales n'ont pas connaissance des demandes, mais seulement des résultats).

87 agents ont été inscrits sur la liste d'aptitude.

Catégorie	Catégorie postulée	Inscrits	Catégorie	Catégorie postulée	Inscrits
3 A	2 A	6	3 B	2 B	23
1 B	3 A	11	5 B	3 B	31
2 B	1 B	11	6 B	5 B	5

En ce qui concerne le passage en 6 B quelques cas sont encore à l'étude.

C'est donc moins d'1/3 des candidats qui ont été inscrits sur la liste d'aptitude, le nombre d'inscrits est à peu près le même que celui de la commission paritaire (81), soit en tout 168 agents au lieu de 221 en 1961.

Cette différence est due essentiellement à la diminution sensible des inscriptions sur la liste d'aptitude par la Commission de dérogation : 186 en 1961 et seulement 87 cette année.

Il est intéressant de remarquer que 39% des candidats de la commission paritaire ont été retenus, et seulement 29% (environ) des candidats de la commission des dérogations.

Est-il plus facile de changer de catégorie en dérogation?

Cette idée est fautive, mais le fait que dans les années précédentes un grand nombre de candidats ont pu ainsi être inscrits, a accrédité cette idée auprès de nombreux Patrons et agents, qui ont fait beaucoup de demandes cette année à cette commission.

Il est exact que depuis sa création, la commission de dérogation, en raison des pourcentages prévus par le statut, a donné de larges possibilités face au nombre de candidats, mais, malgré l'expansion actuelle du CNRS il est certain que ces possibilités deviennent à peu près stationnaires, alors que les Patrons ont notablement augmenté les demandes au détriment de la commission paritaire.

Les résultats de cette année, montrent que pour la catégorie 3 B par exemple un grand nombre de possibilités n'ont pu être utilisées en commission paritaire (41). Nous avons souligné ce fait dans notre précédent bulletin, en montrant que cela était dû au manque de candidats valables. Or en commission de dérogation 31 agents ont été inscrits en 3B, ce chiffre étant "certainement" le maximum de possibilités face à un grand nombre de candidats.

Comment utiliser au maximum les possibilités?

L'engouement exagéré des Patrons pour la commission de dérogation, ne peut que porter préjudice aux intérêts de tous les agents. Car s'il défavorise les agents qui ne peuvent passer qu'en dérogation (moins de 5 ans d'ancienneté) en les mettant en compétition avec ceux promouvables en commission paritaire, il empêche ceux qui pourraient être promouvables en commission paritaire de bénéficier de nombreuses possibilités inutilisées depuis 2 ans.

L'Administration du CNRS nous a fait part de sa volonté de remédier à cette situation, en reportant en commission paritaire les demandes qui pourraient statutairement y être examinées (cette décision ne serait pas irréversible).

Nos collègues doivent réfléchir à cela et nous faire part de leur opinion. Notre syndicat n'est pas opposé en principe à cette position du CNRS, à condition qu'elle soit modifiable en fonction des intérêts du personnel, et en fonction de la situation des 2 commissions.

Nos responsables syndicaux ont eu par ailleurs, une entrevue avec la Direction du Personnel, au cours de laquelle ils ont formulé une proposition concernant le passage à la catégorie supérieure des techniciens de labo 4 B.

Les techniciens de labo sont en effet défavorisés par rapport à leurs collègues de la catégorie 5 B, pour le passage en 3 B, en commission paritaire leur ancienneté n'étant considérée qu'en 4B.

Nous avons donc proposé que soit pris en compte l'ancienneté cumulée en 5 et 4 B, pour les techniciens de labo. La Direction du Personnel semble favorable, et la question est actuellement soumise au service du contentieux du CNRS pour qu'il n'y ait pas d'interprétation contraire au statut.

En conclusion nous regrettons une nouvelle fois l'absence de représentant du personnel à la commission de dérogation, cette absence privant certainement des collègues d'un défenseur efficace.

Les résultats des commissions de 1962 s'ils confirment le sérieux du travail de notre Syndicat, pour la défense des intérêts des agents du CNRS, ne peuvent que nous inciter à agir pour l'obtention des modifications nécessaires, qui permettront à un plus grand nombre d'agents, notamment des catégories D, d'obtenir une promotion de catégorie.

LES TRAVAIL FEMMININ A TEMPS PARTIEL

Une de nos camarades a assisté à la dernière conférence nationale de la CGT pour la défense des revendications et l'organisation des travailleuses. Elle nous a fait part, lors de notre dernière Congrès des discussions qui ont eu lieu à cette conférence.

Parmi les nombreux problèmes que pose le travail des femmes celui du travail à mi-temps suscite, depuis quelques années, des discussions passionnées. Deux points de vue s'opposent : celui d'un certain nombre d'économistes et de dirigeants gouvernementaux (Plan Rueff Armand, IV^e Plan, rapport de la Chambre de Commerce de Paris), et celui des syndicats (la dernière Conférence des femmes travailleuses de la CGT a abordé la question). Les premiers espèrent, par ce moyen résoudre en partie le problème de la pénurie de main d'oeuvre. Ils estiment à près d'un million le nombre de femmes qui accepteraient de travailler, si un emploi à temps partiel leur permettait de continuer à s'occuper de leur foyer et de leurs enfants. On ne mentionne pas, dans ces différents rapports, combien de femmes employées actuellement à temps complet prendraient, à leur tour un travail à temps partiel.

Les syndicats, quant à eux, pensent que ces emplois à temps partiel risquent d'aggraver encore les conditions générales du travail des femmes (absence de qualification, absence de promotion, salaires dévalorisés, etc... etc...)

Nous aimerions connaître, quant à nous, sur ce problème d'actualité (problème grave quant aux répercussions qu'il peut avoir sur l'avenir des femmes, sur leur place et leur rôle dans notre société), l'opinion des techniciens du CNRS, hommes et femmes. Et nous nous proposons de lancer prochainement une sorte d'enquête sur ce sujet. Il serait regrettable, en effet, que l'on tranche ce problème sans connaître l'opinion des intéressés, c'est-à-dire de ceux qui travaillent.

LES PRIMES DU 1er SEMESTRE 62 (en nouveaux francs)

1 A 16%	1820,72	2 B 12%	661,26	7 B (4% $\times$ 2)	217,28
2 A sup. "	1326,24	3 B 12%	565,68	1 C 12%	798,00
2 A inf. "	1326,24	4 B 12%	481,44	2 C 12%	612,54
3 A "	1231,28	5 B 12%	443,94	3 C 12%	455,16
1 B 12%	871,02	6 B (4% $\times$ 2)	243,52	4 C 12%	391,50